

MICHPATIM : NOTRE HISTOIRE DEVIENT-ELLE LA LOI DE LA TORAH?

Retranscription

Bonjour à tous. Ici Rav David Fohrman et bienvenue dans Parashat Michpatim. Vous regardez Aleph Beta.

La Parachat Michpatim contient beaucoup de lois, des lois qui semblent sortir de nulle part. Les lois sur le meurtre, les lois sur les délits, toutes sortes de lois. Je voudrais vous montrer qu'au moins dans certains cas, ces lois ne viennent pas de nulle part. Elles viennent en fait de notre propre histoire, comme si Dieu revenait à ce que nous avons fait, lorsque nous n'étions pas encore une nation, lorsque nous n'étions qu'une famille et Dieu utilise cela comme une sorte de matière première à partir de laquelle façonner ces lois. Dieu nous parle ici de notre propre histoire. Je veux vous montrer cela et quelques-unes des conclusions surprenantes qui en découlent. En particulier dans les lois du meurtre, qui sont décrites dans Michpatim.

Quelle est l'histoire derrière la loi de la Torah?

Voici les versets. Quand nous allons les lire, j'aimerais que vous gardiez deux choses à l'esprit. **A.** Quels sont ici les problèmes ? **B.** Est-ce que l'un de ces éléments vous rappelle quelque chose que nous avons déjà rencontré ?

Allons-y : **maké ich vamet mot youmat**, «celui qui frappe un homme et le tue, sera mis à mort». Le terme employé nous apprend que cela dépend si la victime décède. Evidemment, il y a son acte, il faut qu'il tue la personne, mais il y a aussi son intention. Alors la Torah dit, **va'asher lo tzadah**, « S'il n'a pas la bonne intention », s'il n'avait pas l'intention de le tuer, **veha'Elokim inah leyado**, et Dieu a en quelque sorte provoqué cela, c'est juste arrivé par accident, **vesamti lekha makom asher yanous shamah**, alors Dieu dit : Je vais lui donner un endroit où s'enfuir. Je vais m'assurer qu'il puisse se réfugier contre tout parent qui voudrait se venger de ce meurtre. C'était un accident, ce n'était pas vraiment sa faute. Dieu a simplement fait en sorte que cela se produise. C'est une sorte de meurtre. Un meurtre sans culpabilité réelle parce que l'intention n'était pas présente.

Maintenant, la Torah demande : mais que faire si oui l'intention était réelle? Quel exemple a-t-on ici ? **Vekhi-yazid ich al-re'ehu lehorgo bé'ormah**, si une personne agit de manière intentionnelle pour tuer quelqu'un avec ruse, alors, **me'im mizbe'hi tika'hénou lamout**, « vous pouvez emmener une telle personne loin de mon autel pour mourir », je ne vais pas lui donner d'endroit pour fuir. Il peut s'agir de quelqu'un qui va vouloir se venger ou bien de l'État lui-même qui va le faire en le condamnant à la peine capitale.

Ca, ce sont les deux versets. Maintenant, le problème avec ces versets, c'est que, pour moi, ils sont hors de propos. Je pense que cela aurait été beaucoup plus logique de dire **maké ish vamet mot youmat**, « si une personne tue quelqu'un, alors elle va mourir ». Dans quelles circonstances cela est vrai ? C'est quand une personne a prémédité de tuer son prochain. C'est là que vous devez le mettre hors de nuire. Mais s'il n'avait pas d'intention coupable, s'il n'essayait pas de le tuer, alors c'était un accident et il faut que cette personne accède à un refuge, l'Etat lui-même doit fournir un refuge à cette personne. Cela aurait été la façon logique. Mais nous voyons l'inverse : on parle ici de l'exception avant la règle.

Pourquoi a-t-on fait cela? Je pense que la réponse c'est que peut-être la Torah suit en fait sa propre chronologie parce que les événements après lesquels elle modélise ces lois se sont en fait produits dans l'ordre dans lequel la Torah nous dit qu'ils se produisent. En d'autres termes, **asher lo tzadah**, «la chose qui arrive sans intention», vient avant la chose qui arrive avec intention. De quoi parle-t-on ici exactement ? Pour cela, on a juste besoin de regarder les verbes utilisés dans chaque verset. Commençons par **khi-yazid ich al-re'ehou**.

Sur quoi repose la loi juive?

Ce mot utilisé est un mot très inhabituel, **yud-zayin-dalet**. **Yud-zayin-dalet** n'apparaît en fait qu'une seule autre fois dans la Torah et c'est un mot lié à l'histoire de Yaakov et Esav. Rappelez-vous quand il a fait ce plat de lentilles et que son frère est rentré des champs et qu'il était fatigué. Il a dit : « donne-moi un peu de ce plat de lentilles ». Alors Yaakov lui dit : « je serais heureux de te le donner mais vends-moi ton droit d'aînesse ». Eh bien, le plat de lentilles s'appelle **nazid** et le verbe pour faire ce plat de lentilles s'appelle **yazid** ; **Vayazed Yaakov nazid, yud-zayin-dalet**. Yaakov préparait le plat de lentilles. C'est étrange ce mot, la seule autre fois où **yud-zayin-dalet** apparaît, c'est ici !

On pourrait s'amuser à dire que c'est peut-être une coïncidence mais ça ne ressemble pas vraiment à une coïncidence. Si vous regardez le verbe dans l'autre verset dont nous avons parlé, ça fait aussi référence à Yaakov et Esav. Comme c'est étrange ! **Va'asher lo tzadah**. «**Tzadah** - la chasse», cela fait bien sûr référence à Esav. Si Yaakov est celui qui a cuisiné le plat de lentilles, Esav est le chasseur, celui qui est dans les champs pour chasser. Il est connu comme celui qui est **yodea tza'id**, celui qui sait chasser. Son père vient et lui dit, va je t'en prie m'apporter du gibier.

Donc c'est presque comme si Yaakov et Esav apparaissent ici dans Parachat Michpatim. Et cela élargit le propos de ce qu'on peut lire dans les versets. Revenons au verset qui concernait le fait que quelqu'un tue avec intention et méchanceté.

Tout d'abord, demandez-vous si cela s'est déjà produit dans notre histoire. Avons-nous un exemple de quelqu'un qui ment et attend de tuer quelqu'un d'autre ? La réponse est oui.

Creuser la source historique de la loi juive

Il y a eu quelqu'un qui a menti et qui a attendu secrètement pour tuer quelqu'un d'autre. Il s'agit d'Ésav. Ésav, après que Yaakov l'ait trompé avec les bénédictions. Que dit le texte? **Yikrevou yemey evel avi**, «bientôt mon père va mourir», se dit Esaü. **Ve'ahargah et-Yaakov a'hi**, «et je vais tuer mon frère Yaakov pour ce qui s'est passé».

Maintenant, arrêtez-vous un moment et demandez-vous ceci. Pourquoi Esav veut-il tuer Yaakov? Vous pourriez tout simplement dire : il a volé la bénédiction ! De toute évidence, il est très en colère de ce qui vient de se passer. Mais ce n'est pas seulement à cause de ça qu'Esav se met dans cet état. Si vous regardez quelques versets avant, Esav dit, **hakhi kara chemo Yaakov** : «C'est pourquoi ils l'appellent Yaakov». **Yakveni zeh pa'amayim**, «il m'a trompé deux fois». **Et-bekhorati lakakh**, «il y a longtemps, quand nous étions enfants, il a pris mon droit d'aînesse». **Véatah laka'h birkhati**, «et maintenant, il prend ma brakhâ». Il lui a pris ces deux choses-là et c'est pourquoi il le déteste.

C'est comme si la Torah nous disait : vous savez maintenant que la malveillance de Esav était prévisible. Vous savez de quoi nous parlons quand nous voyons Esav mentir et attendre. Nous parlons d'un personnage qui déteste quelqu'un d'autre depuis longtemps. Depuis des décennies, il attend le moment où il peut l'attraper. Lentement, sa haine se construit, une brique après l'autre et il attend le temps qu'il faut pour tuer. C'est vrai que dans le cas d'Esav, cela ne s'est jamais réellement produit, il n'est pas passé à l'action, mais il y a cette malveillance constante dont nous parlons.

En rassemblant les versets, **khi-yazid ich al-re'ehou lehorgo béarmah**, cet homme qui veut tuer son ami tout d'un coup, qu'est-ce qui l'a mis en colère ? C'est le **khi-yazid**. On revient au plat de lentilles quand il était en colère contre lui. « Je suis à l'affût depuis des décennies jusqu'au moment où je peux l'attraper ». La Torah prend cette idée et la façonne. Et s'il l'avait vraiment tué? Il aurait été responsable d'un crime ! La Torah dit : prenons l'autre côté des choses, dans le cas d'Esav, il avait ce genre d'intention coupable, il pensait à tuer mais il ne l'a jamais fait, mais que se passerait-il si nous avions eu le contraire ?

Et si nous avons quelqu'un qui a tué mais qui n'en avait pas l'intention ? C'est l'autre verset que nous avons cité. **Asher lo tzadah vahaElokim inah leyado**, c'était par accident, et littéralement « Dieu l'a amené sous sa main ». **Vessamti lekha makom asher yanous chamah**, « je lui donnerai un endroit pour s'enfuir ». Alors oui, bien sûr, il est coupable d'avoir tué mais il n'avait aucune espèce d'intention de le faire. Si vous regardez attentivement ce verset, qu'est-ce que cela vous rappelle dans l'histoire de Yaakov et Esav ? Qui a un endroit pour fuir ou pour échapper à la vengeance de celui qui le poursuit ?

Il s'agit de Yaakov! Rebecca lui dit : «Va t'enfuir chez mon frère. Ésav va te tuer ». Et maintenant, voici ce qui est surprenant. Cela émerge dans l'histoire que nous raconte la Torah. L'histoire d'Esav, la personne qui a prévu de tuer et qui est malveillante, mais c'est aussi l'histoire de Yaakov. Yaakov a bien fait quelque chose, il a volé la bénédiction d'Esav mais c'était **acher lo tsadah**, il ne l'a pas fait par malveillance, il n'a pas essayé d'attraper le chasseur. **Elokim inah leyado**, c'est Dieu qui l'a amené sous sa main. Les circonstances ont joué.

Sa mère entre en scène et dit : j'ai entendu ton père dire ça, va vite chercher la bénédiction avant qu'il ne s'en rende compte. Sa mère lui met des vêtements et il arrive devant son père et dit : «Je suis Ésav ! ». Les mots sortent de sa bouche presque automatiquement. Presque comme si Dieu l'avait prévu. C'est comme si Dieu avait veillé à ce que Yaakov reçoive la bénédiction. Ça aurait pu et ça aurait été tellement mieux que tout se passe de manière propre. Combien de conflits entre frères auraient été évités si Yaakov était venu voir son père en lui disant : s'il te plaît, bénis-moi, je peux te donner de la viande. En fin de compte, il a fait un acte qui a causé de la douleur. C'est une tromperie mais sans aucune malveillance et sans planification. **Vesamti lekha makom asher yanous shamah**, c'est presque comme si c'était arrivé par accident. Je vais te donner un endroit pour fuir.

C'est intéressant quand vous lisez l'histoire de Yaakov et Esav dans le sefer Béréchit et que l'histoire se termine, vous ne savez pas trop comment l'interpréter. Que pouvons-nous dire de ce que Yaakov a fait ? Était-ce quelque chose de si terrible ? La Torah semble nous dire : il y a peut-être eu de terribles conséquences si l'on pense à la douleur ressentie par Esav, mais c'est presque comme si la Torah jouait ici l'avocat de la défense de Yaakov. C'est arrivé mais il n'avait pas prévu de faire tout cela.

Pour ceux d'entre vous qui sont intéressés par une explication plus détaillée de ces idées, je vous renvoie à « Yaakov, homme de vérité », un cours qui analyse de façon détaillée cette histoire de tromperie. Jetez-y donc un œil, et j'espère que vous trouverez cela intéressant. Et en attendant, permettez-moi de partager avec vous la pensée suivante.

Une nouvelle façon de définir les lois de la Torah?

Ce que j'ai essayé de vous montrer ici est le début d'un modèle beaucoup plus large qui est à la source de nombreuses lois de la Torah. Ces lois ne viennent pas de nulle part. Souvent, elles viennent de notre propre histoire. Elles viennent comme une réponse. Notre histoire familiale dans le livre de Béréchit finit par devenir un modèle pour des lois que nous devons respecter en tant que nation.

Nous avons peut-être commis des erreurs qui doivent être corrigées, de sorte que les lois vont les corriger à l'avenir. Peut-être qu'il y a eu des moments où d'autres personnes ont profité de nous, il nous faudra donc éviter de profiter des autres. Nous avons été la victime de quelqu'un d'autre qui était terriblement méchant, et bien cela deviendra le modèle d'un mal, que nous ne devons jamais imiter. Il y a toutes sortes de possibilités en parcourant le kaléidoscope de ces lois. Si, par exemple, vous revoyez le cours que nous avons fait sur la Haggadah, vous verrez alors que toutes les lois liées au Korban Pessa'h, de l'agneau pascal, sont des lois très détaillées et complexes, mais que ces lois influencent toute notre histoire.

J'espère un jour avoir l'occasion de vous montrer qu'il existe d'autres lois dans les premiers chapitres juridiques de Michpatim et même les dix commandements eux-mêmes, qui sont toutes liés à notre histoire de manière fascinante. En attendant de faire ce cours, je vous laisse ça comme un mystère qu'il vous faudra explorer... Bonne recherche... et Chabbat Chalom à tous.